

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays-de-la-Loire		
Séance plénière		
AVIS		
Date : 16 mars 2017	Objet : Nouveau plan de gestion 2017 – 2028 de la RNR Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	Vote : Favorable avec réserves

Le dossier, porté par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire porte sur l'évaluation du plan de gestion 2010 – 2016 ainsi que du nouveau pour la période 2017 – 2028 puisqu'il a été décidé d'en étendre la durée de 6 à 12 ans. Malgré une architecture méthodologique respectée, il reste de très nombreuses coquilles dans les documents.

La RNR est composée de 25 parcelles pour une superficie totale d'environ 37 hectares. L'ensemble du site appartient à la commune de Parigné-l'Évêque située à une dizaine de kilomètres au Sud-Est du Mans. Les espaces tourbeux, para tourbeux et de landes de la RNR sont inclus en partie dans la ZNIEFF de type I (2^{ème} génération) n°520016096 « Bas-marais de la Basse-Goulandière ».

L'évaluation du premier plan comporte une analyse critique pertinente sur la gestion entreprise par le CEN. Mais il manque le retour de la gestion du plan d'aménagement forestier sauf pour les parcelles qui ont subi des interventions en faveur des bas-marais et des landes (gestion, incendies,...).

La RNR fait l'objet d'une gestion conservatoire depuis une vingtaine d'années. Trois partenaires interviennent dans la mise en œuvre des opérations de gestion sur le site : le CEN, l'ONF et Mr et Mme Lemarchand agriculteurs. La gestion proposée ne s'attarde que sur les milieux « ouverts » laissant les boisements soumis en régime forestier de côté (leur gestion sera proposée dans un plan d'aménagement fin 2017 par l'ONF). Il est ainsi regrettable de ne pas aborder la gestion dans un seul et même document. D'autant que des mesures de recherches scientifiques sont prévues dans le PdG (Chiroptères, insectes saproxyliques). Enfin, une fiche action est proposée (TE9) pour l'accompagnement de ce plan d'aménagement, cela relève plutôt de la gestion administrative. Le pâturage et la fauche contribuent au maintien de certains milieux ouverts, au-delà de la rénovation des clôtures et de l'entretien des cheminements, il semble important d'identifier des opérations pouvant contribuer au maintien de l'activité agricole ou à l'identification de mode de gestion alternatif. Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de réflexions pour faire venir d'autres animaux plus « adaptés » aux milieux sensibles (par un autre agriculteur ou une entreprise d'écopastoralisme).

« En raison de l'évolution des habitats au cours du premier plan de gestion, une nouvelle cartographie des habitats a été réalisée. Il est dommage que cette carte ne soit pas mise en relation avec la précédente pour permettre justement de mieux en évaluer les évolutions et servir de base pour les objectifs à long terme. » (avis Coteau Tessé du 7 septembre 2016 valable pour ce document également).

« Les objectifs et actions sont fortement découpés, [...], et cela ne facilite pas une lecture plus synthétique des enjeux et actions prévus sur la réserve ainsi que le lien entre les nombreuses fiches du document. » (avis Coteau Tessé du 7 septembre 2016 valable pour ce document également).

Cinq objectifs à long terme (*et non 6 comme écrit page 127*) sont posés, correspondant chacun à un unique objectif opérationnel, sauf l'objectif à long terme E, relatif à la gestion administrative. Il semble donc n'y avoir aucune hiérarchie entre les objectifs opérationnels. Il aurait été intéressant de formuler plus finement les objectifs opérationnels pour être en mesure de discuter de leur hiérarchisation, par exemple en distinguant les objectifs opérationnels associés aux milieux tourbeux et para-tourbeux des objectifs associés aux autres milieux.

Les enjeux prioritaires identifiés (et synthétisés p.120) mettent l'accent sur les habitats tourbeux et para-tourbeux et les espèces animales et végétales qui y sont inféodées. Il aurait été intéressant de débattre de la contribution et de la responsabilité de cette RNR au niveau régional. L'important pour cette RNR est-il essentiellement (i) de conserver des milieux tourbeux, para-tourbeux et de renforcer les connaissances sur leur fonctionnement et leur gestion ou (ii) de conserver un site caractérisé par une mosaïque très diversifiée d'habitats, de conditions pédoclimatiques et de gestion dans un but de préservation du patrimoine naturel et de démonstration (iii) de faire les deux ? Il semble indispensable de répondre à cette question pour comprendre comment les enjeux issus du diagnostic et du bilan du plan précédent sont traduits dans ce nouveau plan de gestion.

La contribution de la RNR à la préservation du patrimoine naturel au niveau local, régional, voire nationale n'est que peu présentée : combien d'autres réserves contribuent au maintien de ce patrimoine, quelles sont les spécificités de la RNR « Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière » par rapport à ces autres sites.

De plus, l'effet potentiel des espaces situés au voisinage de la RNR n'est pas ou très peu pris en compte pour expliquer la présence ou l'apparition de certaines espèces, notamment les plus mobiles (existe-t-il des habitats extérieurs à la RNR qui pourraient influencer la présence de chiroptères ou d'engoulevents ?).

Compte tenu du nombre d'habitats naturels identifiés (plus d'une vingtaine), des différents opérateurs et du nombre d'unité de gestion (gestion forestière, gestion du pâturage, sites étripés), la gestion, la spatialisation et la représentation des données doivent être gérées avec la plus grande rigueur et clarté (la structuration de la base de données pourrait être un élément versé aux annexes).

Le recours systématique aux photographies aériennes de 2013 pour localiser les habitats, sites ou espèces ne permet pas d'appréhender le lien entre les habitats, les espèces et la gestion. Il semblerait préférable de produire des fonds de carte plus appropriés suivant des règles de représentation homogènes.

La numérisation des différents espaces semble ne pas être homogène, les habitats naturels sont beaucoup plus détaillés (que les haies notamment). Il faudrait produire une cartographie fine de l'ensemble de l'occupation du sol pour être en mesure de suivre les évolutions de cette mosaïque, de positionner les opérations de gestions et les observations d'espèces. Si ce travail a déjà été effectué, il aurait pu être mieux valorisé.

Il est étonnant et très regrettable que la gestion des données, leur mise à jour, leur documentation (métadonnées) et leur transmission aux systèmes d'information sur le patrimoine naturel ne soit pas identifiés comme une opération de gestion administrative de première importance.

La justification des indicateurs de résultats est trop faible. Les indicateurs des opérations ne correspondent pas toujours aux objectifs, par exemple l'opération TU2 « restaurer par coupe forestière le secteur Sud du bas-marais » a pour objectif opérationnel A.1 de « maintenir, restaurer et favoriser un gradient d'habitats naturels variés en favorisant une hétérogénéité structurelle de végétations ».

Dans chaque fiche, l'objectif opérationnel justifiant l'opération est rappelé, puis le contexte de l'opération, le périmètre concerné, le maître d'ouvrage, [...] la mise en œuvre sont présentés avant de proposer des « indicateurs de résultats ». Dans les fiches TE & TU, ces indicateurs correspondent souvent plus à des indicateurs de mise œuvre qu'à des indicateurs de résultats. Il faudrait travailler les liens entre les fiches TU et TE et les fiches SE, ces dernières pouvant être des indicateurs de résultat des premières si les protocoles sont correctement conçus, présentés et mis en œuvre. Ceci serait d'autant plus intéressant qu'un effort a été fait dans la définition des protocoles.

De plus, les suivis scientifiques proposés sont très nombreux. On peut se poser la pertinence d'en proposer autant. Notamment, on pense judicieux de ne garder qu'un seul suivi entomologique. Les Orthoptères semblent plus adaptés pour évaluer la gestion des différents habitats du site. Les Lépidoptères, espèces de pleine lumière et avec le peu d'espèces patrimoniales (toutes les espèces liées aux bas-marais alcalins sont absentes : *Maculinea alcon*, *Brenthis ino*, *Melitaea diamina*), ne semblent pas pertinents d'être maintenus en suivi scientifique. Une vigilance pour être apporté à *Carterocephalus palaemon*, seul rhopalocère patrimonial du site, à rattacher à la fiche action RE 6.

Dans la fiche action RE4 relative à l'amélioration des Chiroptères, il est proposé une étude acoustique sans qu'elle soit chiffrée. Il nous paraît plus judicieux d'appliquer la méthode en écoute active développée par Michel Barataud permettant d'étudier l'activité des Chiroptères dans les différents complexes d'habitats du site (prairie, tourbière, lande et boisement). L'enregistreur automatique ne permet pas d'appréhender cette activité mais peut quand même être posé pour enregistrer le maximum d'espèces. Enfin, au vu protocole proposé pour la recherche d'arbres gîtes et le suivi des chauves-souris équipées d'un émetteur, un stagiaire de 3 mois semble suffisant.

Enfin, concernant l'évaluation du plan de gestion, l'évaluation des 12 années du plan de gestion (et non des 6 comme écrit dans la fiche) décrite dans la fiche AD5 ne justifie que 20 jours en 2028 (dernière année du plan de gestion) auxquels on peut ajouter les 15 jours identifiés dans le bilan intermédiaire (à mi-parcours c'est-à-dire au bout de 6 ans et non 3 comme inscrit dans la fiche) décrit dans la fiche AD4. Le doublement de la durée du plan de gestion justifierait de mettre en place une évaluation plus continue des actions (au-delà de la rédaction d'un rapport annuel d'activité recensant les actions mises en œuvre indépendamment les unes des autres) permettant, le cas échéant, de justifier une réorientation des actions.

Concernant les objectifs pédagogiques :

Le nouveau plan de gestion reprend l'idée du développement d'un volet d'animation auprès des scolaires avec une structure spécialisée (1500 € / an), cela ne représente qu'un seul cycle d'animation avec une classe. Est-ce suffisant pour remplir cet objectif pédagogique ?

De plus, aucune structure n'est identifiée ni aucun thème ou objectif. Les thématiques listées dans la fiche PI1 (« initiation à la nature, protection de la biodiversité, présentation de la RNR etc. ») sont très générales et ne font pas référence aux caractéristiques de la RNR (nous aurions pu nous attendre à des thèmes comme l'ingénierie écologique, le fonctionnement des tourbières, la faune et la flore des tourbières, l'agriculture et la biodiversité en milieux tourbeux...).

Par ailleurs, la fiche action PI4 ne semble pas répondre à l'objectif de faire connaître l'intérêt de la RNR mais plutôt de faire connaître le gestionnaire de la RNR ; les actions de cette fiche pourraient être portées par la commune.

En conclusion, le bilan et le nouveau plan de gestion détaillent avec précision le maintien et la gestion des milieux ouverts les plus remarquables du site de la Basse-Goulandière (bas-marais alcalins notamment). Cependant, le périmètre de la RNR inclue également des prairies et des boisements dont le sort semble échapper au rédacteur des documents présentés. Il n'est pas acceptable que ces espaces – couvrant plus des deux tiers de la RNR – soient si peu intégrés dans le plan de gestion, il faut que les orientations de gestion de ces espaces soient présentées et justifiées.

Après débat, le CSRPN demande donc que des compléments soient apportés au plan de gestion :

- une analyse plus développée de la contribution de la RNR par rapport au patrimoine naturel local et régional ;
- une analyse plus développée de l'influence potentielle des espaces proches de la RNR sur celle-ci ;
- un tableau synthétique explicitant les liens entre les suivis scientifiques et opérations de recherche et gestion mise en place ;
- des précisions sur les modalités de gestion qui seront testées dans les protocoles, en n'oubliant pas que « la non intervention » peut être une modalité intéressante ;
- une précision sur l'usage et l'analyse des données récoltées lors des suivis (même chose que pour le Coteau de Tessé) sur les 12 ans du plan de gestion ;
- un plan d'action visant à renforcer le partenariat avec les services de l'ONF, le chef d'exploitation agricole actuel et son éventuel successeur, les agents des services impliqués dans la gestion du réseau hydrographique pouvant intervenir sur le site ou son voisinage proche.

Le CSRPN portera une attention toute particulière à la prise en compte de ces recommandations lors d'une présentation du bilan de ce plan à mi-parcours.

Le président du CSRPN,



Willy CHENEAU